

COMITE DIRECTEUR

Réunion du Vendredi 13 Mai 2005 à Paris – 17h

Présents : M. Yvan MAININI, Président
Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU, Yolaine COSTES, Françoise HUET, Jacqueline PALIN, Marie-Noëlle SERVAGE et Nicole VERLAGUET.
MM Christian AUGER, Claude AUTHIE, Thierry BALESTRIERE, Michel CHATEAU, Pierre COLLOMB, Philippe COULON, Jacques DENEUX, Jean-Marie FLORET, Rémy GAUTRON, Bernard GAVA, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Jacques LAURENT, Philippe LEGNAME, René LE GOFF, André NOUAIL, Georges PANZA, Jacky RAVIER, Philippe RESTOUT, Jean-Pierre ROGER, Patrice ROMERO, Jean-Pierre SIUTAT, Alain SERRI et Yannick SUPLOT.

Invités : Mmes Josette BAILLY (Provence), Jackie DOMINICI (Corse), MM. Roland BLIEKAST (Alsace), Jean-Jacques BLONDELLE (Picardie), Alain HENAULT (Centre), Thierry MARTINEZ (Franche Comté), Jean-Marie POMMIER (Limousin), Christian MISSER (Val de Marne)

Représentants du Conseil d'Honneur : Mme Georgette GIRARDOT, M. Raymond BAUDE

Excusés : Melle Loetitia MOUSSARD. M. Serge GERARD,

Assistent : Melle Stéphanie PIOGER - Mme Céline PETIT
MM. Jean-Pierre de VINCENZI (DTN), Didier DOMAT, Raymond BAURIAUD, Fabrice CANET.

1. Ouverture par le Président.

Yvan MAININI souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents, et excuse les absents.

Il explique que la saison arrive à son terme et comme tous les ans, certains clubs mettent tout en oeuvre, avec une aide juridique, pour éviter la relégation sportive. Ceci est regrettable.

Yvan MAININI rappelle aux Présidents des Commissions Fédérales que l'ensemble des modifications réglementaires doivent être validées lors du Comité Directeur du mois de Février ou de Mars, tout doit donc être scrupuleusement préparé vers la fin Décembre, afin que les services compétents puissent faire les vérifications nécessaires.

Il informe que les Présidents de la Ligue Féminine doivent se réunir le 15 Mai 2005, pour regarder la situation du classement, notamment par rapport au Groupe C.

Yvan MAININI rappelle que les finales des Coupes de France qui se dérouleront le lendemain, sont proposées pour la première fois sur deux jours. Pour la journée du Dimanche, qui reste proche de l'ancienne formule, 13.500 places (sur 14.100 possibles) ont déjà été vendues. Ceci est positif.

Il donne les chiffres à ce jour :

- 445535 licenciés soit une progression de +0,13 % par rapport à l'année dernière. Sachant qu'il manque toujours environ 2600 licenciés des Dom/Tom (Nouvelle Calédonie, Tahiti et Wallis & Futuna), le nombre total des licenciés en fin de saison devrait atteindre une progression d'environ +0,75 % soit un chiffre définitif d'environ 448000 licenciés.
- Les catégories Benjamins et Benjamines sont en baisse. Un groupe de travail a été chargé d'étudier les causes de cette baisse.
- 56 comités ont dépassé leur nombre de licenciés par rapport à l'an passé.
- 10 comités ont subi une baisse inquiétante (pertes supérieures à 5%).

Yvan MAININI précise que les TIC et TIL se sont déroulés le week-end dernier. Le niveau de la compétition est supérieur à la précédente édition.

Il informe qu'il a été élu au sein du Comité Directeur du CNOSF, lors de l'Assemblée Générale du 4 Mai 2005.

2. Document sur la politique fédérale 2005

Yvan MAININI explique que le document distribué aux membres a été établi suite à différentes réunions avec des groupes de travail. Il précise que dans les objectifs et les axes de travail, apparaît le nom d'un membre du Bureau Fédéral, qui a pour mission d'assurer la cohérence des actions et rendre compte de l'avancement des travaux.

Les Fiches de Missions sont à la disposition de l'ensemble des membres du Comité Directeur. Yolaine COSTES est chargée du suivi de ces fiches et de leur évaluation, après la mise en place des fiches action.

Il rappelle aux présidents des Commissions Fédérales de rester très vigilants dans la gestion des budgets.

Thierry BALESTRIERE souhaite savoir comment l'information va être donnée aux Ligues et aux Comités pour mettre en œuvre ces actions.

Yvan MAININI précise que certaines modifications en matière de communication vont apparaître, dans le but de sensibiliser tout le monde. Il souhaite également que chaque membre du Comité Directeur soit le relais de la communication.

3. Projet Arbitrage

Jacques DENEUX commente le diaporama qu'il présente aux membres du Comité Directeur. Il précise que la nouveauté de la commission réside dans le fait qu'elle soit gérée par un Administrateur, M. Frédérick CHALOUPY. Le principal axe de travail de la Commission sera orienté sur la Formation (qualitatif / quantitatif).

Yvan MAININI précise que le mode d'observation et d'évaluation des arbitres a été modifié l'an passé et qu'il permettra d'effectuer un classement plus objectif.

Concernant le recrutement d'arbitres professionnels, le groupe de travail est piloté par Jean-Claude BOIS et co-animé par Jean-Luc MULLER (Professeur de sociologie et psychologie de l'entreprise à l'Université de Nanterre). La première réflexion est orientée vers "l'arbitrage".

Jacques DENEUX confirme qu'il faut en priorité travailler à la Formation.

Il informe que le groupe Haut Niveau comprendra désormais la Pro A, la Pro B, la NM1 et la LFB et sera géré par la même personne.

Yvan MAININI propose que soit ajouté au document le fait de réfléchir aux observations et aux évaluations de proximité sur un plan Fédéral.

Jacques DENEUX précise qu'une réflexion aura lieu sur la formation des OTM.

Jean-Marie FLORET souhaite savoir comment dans le projet, l'aspect quantitatif sera pris en compte.

Jacques DENEUX informe qu'il y a deux challenges à développer :

- Le Challenge Formateur.
- Le Challenge Fidélisation.

Jean-Pierre SIUTAT pense que c'est un projet innovant et ambitieux. L'important est l'évaluation de ce projet au bout des quatre années à venir.

Yvan MAININI précise qu'il faut impérativement maintenir l'état d'esprit de ce projet. Il est important d'instaurer des réseaux de formation pour démultiplier l'action.

Les membres du Comité Directeur doivent faire remonter toutes informations qui leur semblent importantes à Jacques DENEUX. L'arbitrage fera l'objet du "grand" débat de l'Assemblée Générale de Bourg en Bresse.

4. PRP : Analyse, Bilan, Orientation pour l'avenir

Pierre COLLOMB rappelle que le Comité Directeur lui avait demandé d'effectuer une réflexion sur le PRP, et qu'à cet effet, il a consulté Rémy GAUTRON et Lucien LEGRAND.

Le PRP avait été mis en place pour une durée de 4 ans et arrive à son terme.

Il faut savoir si ce projet est reconduit sous sa forme actuelle ou non.

Il précise que la volonté principale est de recentrer le PRP sur des actions évaluables.

Jusque là l'évaluation était réalisable sur les pôles, mais moins évidente sur les actions spécifiques (très nombreuses et très diverses). Voici les propositions d'actions :

- orientation vers des actions évaluables, mesurables, et recentrer les actions vers plus de cohérence pour ne pas avoir une impression de disparité et de dispersion, une orientation vers un but commun.
- Changer l'appellation du "PRP", puisque sa philosophie en sera modifiée.
- Conserver les actions du plan qui doivent rester des axes prioritaires de la politique fédérale.
- Faire le "sacrifice" de ces actions spécifiques trop diversifiées au profit d'une action nationale spécifique commune à toutes les Liges et tous les Comités, l'Arbitrage par exemple.

Jean-Pierre ROGER pense que l'arbitrage rentre bien dans le cadre d'une action spécifique et est prioritaire. Il précise que le PRP ne s'essouffle pas dans sa région.

Yvan MAININI informe que l'idée première est de recentrer l'opération sur une seule action, dans le but d'éviter un saupoudrage.

Jean-Marie FLORET pense que les actions financées par le PRP concernaient déjà des actions quasiment obligatoires de la politique fédérale.

Thierry BALESTRIERE précise que c'est un bon moyen de sensibiliser ceux qui n'avaient pas l'habitude d'adhérer à ce type d'action.

Jacqueline PALIN pense que les Liges ont enclenché une démarche de projet, et qu'avec ou sans l'aide, les projets perdureront. La notion d'arbitre est très importante. Il faut que tout le monde s'implique dans ce projet.

Accord du Comité Directeur, une présentation précise sera faite lors de l'Assemblée Générale de Bourg en Bresse.

5. Modifications réglementaires.

Didier DOMAT précise que chaque membre du Comité Directeur a reçu le document comportant les modifications.

Il précise que l'article 432 des Règlements Généraux a été modifié (relatif aux équipes réserves). Les autres modifications concernent surtout le Règlement Disciplinaire, et notamment :

- Les Bureaux des Ligues et des Comités n'ont plus de pouvoir de décision en matière disciplinaire, ils doivent obligatoirement avoir une commission disciplinaire.
- La suppression du réexamen, qui pouvait être demandé par le Bureau Fédéral. La décision de la Chambre d'Appel devient définitive, le seul recours est la demande de conciliation auprès du CNOSF.
- Une personne convoquée devant une instance disciplinaire qui ne peut pas se déplacer, ne pourra se faire représenter que par un avocat (obligation issue du Décret)
- La comptabilisation des fautes techniques. Auparavant, c'était une comptabilisation par compétition, maintenant la suspension est effective dès la 3ème faute technique ou disqualifiante sans rapport sur l'ensemble des compétitions.

Marie-Noëlle SERVAGE souhaite savoir pourquoi n'apparaît pas dans le nouveau règlement la possibilité de choisir en fin de saison entre un report de sanction sur la saison suivante (pour les sanctions infligées en fin de saison sportive) et d'infliger une sanction financière.

Pierre COLLOMB précise que cela a également été imposé par le Ministère des Sports.

Jean-Marc JEHANNO souhaite voir rajouter qu'en cas de faute technique, l'arbitre doit noter au dos de la feuille de marque ou entourer la mention nécessaire.

Patrice ROMERO pense que le terme "licencié" doit être utilisé pour remplacer l'emploi du masculin/féminin, pour simplifier la lecture du règlement. Il apporte plusieurs remarques sur l'article 432 :

- 432.3 : l'obligation pour les équipes seniors 2 évoluant en Championnat de France est donnée d'avoir une équipe engagée en championnat de France jeune, or l'engagement des équipes seniors se fait en Juin et les équipes de jeunes en Juillet. La Commission Sportive est dans l'incapacité de constituer des poules et un calendrier avant d'avoir les équipes qui seront engagées en championnat de jeunes.

La liste des équipes jeunes retenues sera validée par le Comité Directeur du 26 Juin 2005.

- 432.6a : il est question de la participation effective des jeunes de moins de 21 ans, alors que dans les autres articles il est seulement question de présence. Il serait souhaitable que la notion de participation effective apparaisse partout.

Accord du Comité Directeur sur ce point.

- 432.6b : que faut-il comprendre par "joueur professionnel" et est-ce que les joueuses de la LFB y sont intégrées ?

Jean-Pierre SIUTAT précise qu'il est question de joueurs ou joueuses sous contrat et ayant le statut de professionnel au regard des règlements.

Patrice ROMERO souhaite savoir comment sera effectué le repêchage des équipes espoirs de Pro B.

Yvan MAININI informe qu'il a reçu les représentants des clubs de Pro B concernés. Certains points ont été abordés. Seules les équipes provenant de centre de formation agréé seront intégrées en championnat de France. Ces équipes ne seront intégrées qu'à partir de la saison 2006/2007.

Marie Noëlle SERVAGE souhaite que dans les sanctions (pour ceux qui ne présentent pas 2 joueurs de moins de 21 ans), soit remplacé " ...présence sur la feuille et participation effective ..." par " ...présence sur la feuille **et/ou** participation effective ..."

Accord du Comité Directeur.

Frédéric JUGNET expose l'article 806 :

"Le Bureau Fédéral possède la faculté de procéder à la création de poules supplémentaires dans les divers championnats. Il déterminera les groupements sportifs qui seront engagés dans celles-ci, dans le respect des règlements sportifs particuliers"

Jean-Pierre SIUTAT explique que la saison précédente, la Ligue Féminine a évolué à 11 clubs. Les règlements, à ce moment là, précisaient la marche à suivre pour la saison suivante (12 clubs, 1 descente). Suite au dépôt de bilan d'un club au mois de juillet, et après impression des règlements, la LFB s'est de nouveau retrouvée à 11 clubs. Suite à la saison régulière, les 3 clubs du groupe C contestent le règlement et refusent de faire les play off. La LFB leur a rappelé qu'ils avaient l'obligation de disputer toutes les rencontres.

La question posée est de savoir s'il faut obliger le 11^{ème} à descendre ou de prendre la décision de passer la LFB à 14 clubs (puisqu'il y a 2 clubs qui montent de NF1).

Alain SERRI souhaite savoir si les 11 clubs répondent à toutes les attentes du contrôle de gestion.

Yvan MAININI précise qu'un seul club doit encore fournir des documents, les autres sont en règle.

Accord à l'unanimité du Comité Directeur pour passer la Ligue Féminine à 14 Clubs, si l'ensemble des Présidents de Clubs sont d'accord.

Yvan MAININI expose le problème posé par le classement de l'Equipe Féminine du Centre Fédéral, et l'obligation de faire jouer des barrages.

Marie-Noëlle SERVAGE rappelle le règlement actuel qui stipule de faire jouer des barrages entre les 10èmes pour déterminer le descendant, dans cette situation, ou le passage de la LFB à 14 rend ces barrages inutiles et elle demande au Comité Directeur l'accord de les supprimer afin d'éviter aux clubs des frais inutiles.

Accord du Comité Directeur.

Les barrages posaient des problèmes d'organisation, financiers et d'équité sportive, elle suggère de les supprimer et d'adopter une autre disposition.

Raymond BAUDE explique que dans sa réunion du 4 Mars 2005, le Conseil d'Honneur a fait quelques modifications dans son règlement, dont le souhait de coopter à titre de membre d'honneur un ancien Entraîneur National ou un ancien Directeur Technique National, un joueur senior International A (masculin ou féminin) hors d'activité, un Arbitre International FIBA désigné par les plus grandes compétitions hors d'activité.

Accord du Comité Directeur.

Concernant le règlement financier, Yvan MAININI précise qu'il regroupe en fait tous les éléments qui étaient dans les différents règlements et dans les statuts sous le vocable "Rôle du Trésorier".

Pierre COLLOMB explique qu'il est maintenant obligatoire d'avoir un règlement financier, pour pouvoir être agréé par le Ministère. Il n'y a pour le moment aucune contrainte quant au contenu. Le document a été légèrement enrichi à la demande des commissaires aux comptes.

Adoption de l'ensemble des Règlements par le Comité Directeur.

6. Résultat de l'Examen d'Agents Sportifs du 27 Avril 2005 et composition de la Commission

Stéphanie PIOGER explique que l'examen s'est déroulé le Mercredi 27 Avril 2005 :

- 17 candidats inscrits à l'examen
- 16 présents
- 4 dispensés de la partie générale
- 2 dispensés de la partie spécifique (obtenue en 2004)

Les résultats :

- 9 candidats ont été reçus
 - o Olivier MAZET
 - o Ayité AJAVON
 - o Jean-Noël WOLF
 - o Marc-Michel DESMAZON
 - o Samuel BOUTIN
 - o Lilian PLAZA
 - o Didier SALVAT
 - o Cyril EKAMBI MANGA
 - o Betty UROZ
- 2 candidats ayant obtenu la moyenne à la partie spécifique :
 - o Narcisse EWODO
 - o Mounir DIOUF TALL

seront dispensés de la partie spécifique s'ils se présentent à la prochaine session.

- 2 candidats ayant obtenu la moyenne à la partie générale
 - o Olivier RUIZ
 - o Xavier LADRET

seront dispensés de la partie générale s'ils se présentent à la prochaine session

- 3 candidats ajournés.
 - o Symphorien CROZON
 - o Thierry LABORIEUX
 - o Laurent BOULOUARD

Stéphanie PIOGER précise qu'il y a à ce jour 51 Agents de Joueurs licenciés.

Adoption des Résultats par le Comité Directeur.

Yvan MAININI informe que le Ministère envisage des modifications sur les opérations des Agents, il a précisé qu'il souhaitait voir apparaître le champ d'action des Agents de Joueurs se limite aux joueurs sous contrat.

Stéphanie PIOGER propose le renouvellement des membres de la commission des Agents (nomination pour 3 ans) :

Président : Jean Bayle-Lespitau / Pierre Collomb

Représentant Basket : Lucien Legrand / Richard Billant

Représentant Juridique : Stéphanie Pioger / Didier Domat

Représentant des Sportifs : Loetitia Moussard / Franck Mériguet

Représentant des sociétés sportives : Pierre Seillant / Jean-Paul Genon

Représentant de la Ligue Professionnelle : Cyrille Muller / Fabien Maneuf

Représentant des entraîneurs : Charneux Francis/Laurent Buffard

Représentant des agents : Vincent Chamoulaud /Philippe Savelli

Accord du Comité Directeur.

7. Point sur les différentes manifestations fédérales de fin de saison.

- Résultats des TIC / TIL

Jacqueline PALIN donne les résultats :

TIC : organisé à Nîmes, par le CD du Gard, du 5 au 8 Mai 05.

Filles : 1^{er} : Loiret

2^{ème} : Alpes Maritimes
3^{ème} : Pas de Calais
Garçons : 1^{er} : Val de Marne
2^{ème} : Rhône
3^{ème} : Loire Atlantique

Remarque : les équipes jouent bien souvent à 6 ou 7 joueurs.

Le Comité directeur souhaite ajouter aux règlements que chaque joueur inscrit sur la feuille de marque doit obligatoirement jouer 1 quart temps, avec un minimum de 10 joueurs et un maximum de 12 (ce règlement s'appliquera aux TIC/TIL).

TIL : organisé à Temple sur Lot et Villeneuve sur Lot, par la LR d'Aquitaine, du 5 au 8 Mai 05.

Filles : 1^{er} : Ile de France
2^{ème} : Alsace
3^{ème} : Côte d'Azur
Garçons : 1^{er} : Aquitaine
2^{ème} : Ile de France
3^{ème} : Pays de la Loire

Le Comité directeur adresse ses félicitations aux organisateurs de ces deux manifestations.

Yannick SUPIOT souhaite que les organisateurs respectent les règles jusqu'à la fin des manifestations et continuent l'organisation des navettes pour pouvoir se rendre sur les autres rencontres.

Jacques DENEUX souhaite savoir qui prend en charge le défraiement des arbitres sur ces tournois.

Yvan MAININI précise qu'il n'est pas question de défraiement puisque soit chaque sélection vient avec son arbitre, soit il y a l'organisation d'un stage de perfectionnement d'un niveau suffisant.

Le cahier des charges d'organisation sera modifié en conséquence et proposé lors du Comité Directeur du 26 Juin 2005.

- Point sur l'Assemblée Générale 2005 – Bourg en Bresse

Frédéric JUGNET rappelle que l'organisation de l'hébergement n'est pas chose aisée, mais l'organisateur fait son possible pour y remédier. Il faudra faire preuve de compréhension et faire passer le message dans les Ligues et Comités. Chacun a reçu le programme.

a) Organisation des débats de l'AG (thèmes)

- L'arbitrage
- Adoption du Règlement Financier et ajustement du Règlement Disciplinaire.

b) Organisation du Forum (matériel, contenu et lieu)

Frédéric JUGNET explique qu'il sera organisé dans un hall et qu'il y aura une salle à côté pour organiser des minis conférences de 30 minutes :

- Réunion des Comités de moins de 1500 licenciés
- Site Internet
- Revue Basketball
- Pourquoi organiser une manifestation pour son Comité ou sa Ligue.

Yolaine COSTES précise qu'elle tiendra un stand pour l'évaluation des actions fédérales et qu'elle y recevra chaque personne concernée afin de définir au mieux les échéances.

8. Point sur les travaux des Commissions Fédérales

- La Commission Technique Fédérale : Championnat de France de Jeunes.

Philippe LEGNAME informe que la Commission a reçu 430 pré candidatures :

- Minimes Garçons 118 candidats pour 72 places.
- Cadets 2^{ème} div. 98 candidats pour 64 places.
- Cadets 1^{ère} div. 32 candidats pour 32 places (se joue par montée/descente).
- Minimes Filles 90 candidats pour 72 places.
- Cadettes 98 candidats pour 48 places, et cela pose un problème.

- o Championnat de France Cadettes.

Philippe LEGNAME indique qu'une étude a été réalisée et qu'un groupe (C. Sportive, C. Technique, DTBN) s'est réuni pour trouver la meilleure solution possible. La proposition est la suivante :

- augmentation du nombre des équipes de la catégorie cadettes
- Homogénéisation du championnat par l'instauration de 2 divisions.
- Maintien de l'obligation pour les groupements sportifs de LFB et de NF1
- Pour la première année, engagement dans la 1^{ère} division en fonction des résultats sportifs de l'année 2004/2005 et complément des effectifs en fonction du classement du dossier 2005/2006, puis instauration d'un système de montées/descentes.
- Il convient donc de déterminer le nombre d'équipes par division qui tienne compte de l'objectif sportif à atteindre et des capacités des groupements sportifs :
 - o Soit une formule à 80 clubs (1^{ère} div. : 32 clubs – 2^{ème} div. : 48 clubs)
 - o Soit une formule à 72 clubs (1^{ère} div. : 24 clubs – 2^{ème} div. : 48 clubs)
 - o Soit une formule à 64 clubs (2 divisions de 32 clubs)

Il donne le détail de l'organisation du championnat dans chaque formule.

Une discussion s'instaure.

Marie Noëlle SERVAGE informe qu'il risque d'y avoir des déplacements trop longs pour les groupes B en 2^{ème} phase, si les poules sont constituées en respectant strictement le classement. La proposition est la suivante : Poules strictement géographiques pour les groupes B et ce dans toutes les catégories.

Le Comité Directeur accepte la proposition de formule de championnat de France Cadettes à 64 clubs (2 divisions de 32 clubs).

- COMED : Suivi des Athlètes de Haut Niveau et Enquête sur la mort subite

Jean-Yves GUINCESTRE précise qu'il s'agit d'une demande du Ministère auprès du CPLD (Conseil de Prévention pour la Lutte contre le Dopage), d'effectuer une enquête épidémiologique très précise auprès des fédérations. Tous les médecins de Ligues vont recevoir un document et ils auront pour mission de recenser tout incident de ce type (mort subite ou arrêt cardiaque).

Il informe qu'une autre demande est en cours, elle concerne la mise en application des décrets de Février 2004 sur le suivi des athlètes de haut niveau inscrits dans les filières. Cette opération se déroulait en 2 phases. La Commission a eu un bon retour d'information pour la première phase, concernant la deuxième phase, ce n'est pas le cas. Il faut rester vigilant.

9. Questions diverses

Jacques DENEUX souhaite que les candidatures de l'arbitrage au Forum soient retournées dans les meilleurs délais.

Christian AUGER rappelle que nous sommes à J-54 de la décision pour l'attribution des JO de 2012. Il y a beaucoup d'opérations de soutien à la candidature de Paris dont une très grosse manifestation sur les Champs Elysées le 5 Juin 2005, organisée par la Mairie de Paris.

Thierry BALESTRIERE fait part de son regret de voir le sort réservé aux plateaux des 1/8^{ème} et ¼ finales du trophée Coupe de France.

Yvan MAININI précise que c'est un sentiment général et que le règlement sera modifié pour tenter de remédier à ces forfaits.

André NOUAIL informe qu'une réunion des présidents des clubs de NF1 aura lieu le 18 Juin 2005 pour une journée de travail et une journée de formation des statisticiens sera également organisée.

Jean-Pierre SIUTAT explique que la mise en ligne des matches de LFB est effective sur Internet (www.basketfrance.com).

Rémy GAUTRON informe qu'il a remis aux Présidents de Commissions un courrier précisant la notion de provision à constituer avant la fin de l'exercice, il attend d'urgence un retour d'information.

Il précise qu'une réunion se déroulera le Dimanche 15 Mai 2005 au matin, pour les délégués de zones.

Frédéric JUGNET informe que les imprimés de licences et le reste des imprimés habituels ont été expédiés dans les Comités et les Liges. Il lui manque encore le rapport moral de certaines commissions.

Claude AUTHIE rappelle que l'arrêt de validation des licences sur FBI aura lieu le 31 Mai 2005 à minuit. La fermeture totale de FBI aura lieu le 10 Juin 2005 à 18h.

Nicole VERLAGUET informe qu'elle a reçu la dotation Nike pour les sélections, celle-ci était pour la première fois bien adaptée aux tailles des joueurs, elle remercie la FFBB.

Jean-Marc JEHANNO précise que la Ligue de Wallis & Futuna a envoyé la liste de ses 80 licenciés (36 féminines et 44 masculins)

René LE GOFF donne 2 informations :

- la LNB lance une nouvelle formule du trophée du futur pour les équipes espoirs, qui se déroulera du 20 au 22 mai 2005 à Pau.
- La finale de Pro A sera télévisée sur France Télévision, le 12 juin prochain à 14h.

Yvan MAININI propose d'attribuer le "Label Ecole Française de Minibasket" pour 3 ans aux 12 clubs suivants :

Cognac BC (CD 16), Mandelieu BC (CD 06), Entente ABC JS Alès (CD 30), US le Poinçonnet (CD 36), Terres Froides Basket (CD 38), AS La Similienne de Nantes (CD 44), AS Royat Basket (CD 63), Anglet C Basque Basket (CD 64), AL Mezieu Basket (CD 69), UO Demi Lunise Basket (CD 69), BC La Motte Servolex (CD 73), ACS Cormeillais (CD 95).

Accord du Comité Directeur.

Renouvellement du "Label" pour 3 années supplémentaires :

Amberieu BB (CD 01), Caen Nord Basket (CD 14), Dadolle Dijon Basket (CD 21), US Colomiers Basket (CD 31), AS Jocondien B (CD 37), BBC Eybens Poisat (CD 38), JS Marzy (CD 58), US de Saint André (CD 59), PL Argentan (CD 61), BB Cournon d'Auvergne (CD 63), AS Beaumarchais (CD 69), AL Gerland Mouche (CD 69), Challes les Eaux Basket (CD 73), Stella Basket Thonon (CD 74).

Accord du Comité Directeur.

Yvan MAININI informe que le CNOSF vient de faire paraître un ouvrage nommé "Le Management Associatif" qui est de très bonne qualité. La FFBB a décidé d'en commander 300 pour le diffuser.

Prochain Comité Directeur le 26 Juin 2005.